

## Chargé(e) d'études prévention des risques littoraux



### Synthèse de l'offre

<b>Employeur :</b>	CDC ILE DE RE
<b>Grade :</b>	Ingénieur
<b>Référence :</b>	O01719057258
<b>Date de dépôt de l'offre :</b>	15/05/2019
<b>Type d'emploi :</b>	Emploi permanent
<b>Temps de travail :</b>	Complet
<b>Durée :</b>	35h00
<b>Nombre de postes :</b>	1
<b>Poste à pourvoir le :</b>	01/07/2019
<b>Date limite de candidature :</b>	16/06/2019
<b>Service d'affectation :</b>	Direction Littorale du Pôle Aménagement du Territoire

### Lieu de travail :

<b>Département du lieu de travail :</b>	Charente-Maritime
<b>Secteur géographique :</b>	Pays de l'Ile de Ré
<b>Lieu de travail :</b>	3 rue du père ignace 17410 SAINT-MARTIN-DE-RE

### Détails de l'offre

<b>Grade(s) :</b>	Ingénieur Ingénieur principal Ingénieur hors classe Technicien Technicien principal de 2ème classe Technicien principal de 1ère classe
<b>Famille de métier :</b>	Développement territorial
<b>Métier(s) :</b>	Chargée / Chargé d'études

#### **Descriptif de l'emploi :**

Au sein de la Direction Littorale du Pôle Aménagement , votre mission consiste à animer et mettre en oeuvre les axes 1 à 5 du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) et notamment :

**Profil demandé :**

Par voie statutaire, détachement ou contractuel,  
Bac+5 ans en aménagement du territoire,  
Expérience professionnelle confirmée dans un poste similaire,  
Maîtrise de l'environnement des collectivités territoriales, de la commande publique et de la gestion de projets à acteurs multiples en phase études,  
Maîtrise du pack office, en particulier Power Point,  
Utilisation confirmée des outils SIG,  
Capacité à travailler en équipe et qualités relationnelles,  
Rigueur, capacité d'initiative, disponibilité, sens de l'organisation,  
Qualités rédactionnelles impératives et esprit de synthèse  
Discrétion et confidentialité

**Mission :**

Poursuivre la mise en oeuvre des actions définies dans les axes 1 à 5 du PAPI 1,  
Participation au suivi des études d'élaboration du PAPI 2, en particulier sur les axes 1 à 5,  
Participation à l'évaluation et au suivi de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI),  
Participation à la construction des dossiers d'ouvrages et de leurs annexes, ainsi que leur mise à jour,  
Participation à l'animation des réunions techniques, Comité Technique, Comités de Pilotage, Commissions, actions de sensibilisation de la population et à la réalisation des supports de réunions,  
Coordination des différents intervenants dans la prévention des risques,  
Accompagnement des communes sur la thématique de prévention des risques et la gestion de crise,  
Développement d'animation auprès des scolaires,  
Rédaction des comptes rendus ainsi que des relevés de décisions,  
Rédaction de notes synthétiques,  
Mise en place d'un calendrier de suivi des axes 1 à 5 et mise à jour régulières,  
Participation à la rédaction de supports de sensibilisation de la population aux risques,  
Réalisation d'astreintes en cas d'alerte météo et/ou grandes marées,  
Veille technique et réglementaire sur la prévention des risques littoraux,  
Mise en place de tableaux de bords de suivi,  
Mise en place d'indicateurs pour évaluer les actions menées,  
Montage des dossiers de demande de subvention et sollicitation des versements des actions axes 1 à 5

**Contact et informations complémentaires :** Permis B obligatoire, rémunération statutaire et régime indemnitaire,  
Envoyer lettre de motivation et CV à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré - 3 rue du Père Ignace - 17 410 Saint-Martin-de-Ré. Renseignements sur le poste auprès des services techniques au 05.46.09.71.51, renseignements administratifs et statutaires auprès de Valérie MALATESTA, responsable RH au 05.17.53.20.85

**Téléphone collectivité :** 05 17 83 20 54

**Adresse e-mail :** [recrutement@cc-iledere.fr](mailto:recrutement@cc-iledere.fr)

**Lien de publication :** [www.cdciledere.fr](http://www.cdciledere.fr)

**Travailleurs handicapés :**

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.